



→ FN
facture

numéro de facture : **2222420024043**
date : **03/06/2022**
page : **1/2**

Renseignement sur facture
philippe.giachetti@orange.com
Tél : 03 28 39 10 36

Numéro de compte
1SA872200100

F 703007



00002



HECTARE SAS
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

PAYE	COMPTABILISE
LE 06.07.22	06.113
PAR C.S.C.A.	
DE W.H.B.C.	

objet :

LOTISSEMENT LE CLOS DE LA
CAVAYERE suivant devis
K2-A87-LOT-21-045529 CHEM DU
POINT-DU JOUR 11000
CARCASSONNE

message important :

merci d'indiquer avec votre règlement
les coordonnées des factures réglées
(numéro, date, montant TTC). Adresse
d'envoi des chèques : Orange - TSA
40049, 41976 Blois Cedex 9 (détails au
dos)

Pour les factures non prélevées, nous
vous rappelons qu'il est indispensable
de joindre à votre règlement les numéros
de factures correspondant au détail de
l'affectation des sommes payées

Somme à payer avant le 03/07/2022 (Montant EUR TTC) 4 116,00

Période concernée : 03062022

Désignation	Prix Unitaire HT	Qté	Code TVA	Montant EUR HT
T15 3-8 Travaux de câblage optique 1FO d'une zone pavillon depuis PDO à proximité du lot jusqu'au point de raccordement en limite de lotissement	220.00	6	23	1 320,00
Z1 L2 06-12 Conseil, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures en lotissement pour réseaux fibre optique	1560.00	1	23	1 560,00
T1 1-12 Etude du projet de câblage mono ou bi fibre optique pour pavillons neufs ou lots	550.00	1	23	550,00

Total facture (EUR HT) 3 430,00

T.V.A. acquittée sur les débits	Code 23	Taux 20%	Montant TVA 686,00	Montant EUR HT 3 430,00	686,00
---------------------------------	---------	----------	--------------------	-------------------------	--------

Somme à payer (EUR TTC) 4 116,00

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 111 quai du Prés. Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre N° de TVA I.C. : FR 89 380 129 866

Coupon détachable à joindre à votre règlement

Pour tout paiement par virement, veuillez noter la référence de la facture dans le libellé du virement

Orange

Nom de la banque : **BSD AG GDES ENTREP LILLE**
Code BIC : **CMCIFRPPXXX**
Code IBAN : **FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333**

ORANGE
TSA 40049
41976 Blois Cedex 9
FRANCE

Conditions de règlement
30 jours date de facture

N° Compte : **1SA872200100 HECTARE SAS**
N° Facture : **2222420024043**
Echéance : **03/07/2022**
Net à payer EUR : **4 116,00**

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

003416000088 892222420024043000039800 411600



Comment régler votre facture

1. Pour payer par carte bancaire, rendez-vous sur l'adresse web indiquée au recto de votre facture. Entièrement gratuit simple et sans aucune formalité d'envoi.

2. S'il s'agit d'une facture prélevée, conformément à votre demande, le montant de votre facture sera automatiquement prélevé sur votre compte, dont les coordonnées sont indiquées sur votre avis de prélèvement. En cas de changement de coordonnées bancaires, il convient d'informer très rapidement votre agence et de lui envoyer une nouvelle autorisation de prélèvement avec un RIB (adresse au recto).

3. Si vous souhaitez régler par chèque, veuillez l'adresser accompagné du coupon détachable, situé au bas du recto de la première page facture, à l'adresse imprimée sur celui-ci.

Le montant de votre facture est exigible dès réception et le paiement devra intervenir au plus tard à la date d'échéance également indiquée au recto de la première page facture.

4. Si vous souhaitez régler par virement, celui-ci doit être effectué, en précisant votre numéro de compte et numéro(s) de facture, sur le compte d'Orange dont le code IBAN est : FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333.

5. En cas de désaccord sur votre facture, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur facturation. Vous devez néanmoins payer, dans les délais, le montant non contesté de votre facture.

6. Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

Sauf convention expresse contraire, le non paiement dans les délais entraîne une majoration égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, appliquée par quinzaine indivisible sur le montant toutes taxes comprises des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est perçue conformément à l'article D441-5 du Code du commerce.

